

ORIGINAL

      ) E C R E T N° 84/071 du 17/01/84

portant nomination du Capitaine Hugues BONDCLO  
en qualité de Directeur des Transmissions près  
le Ministère de l'Intérieur.

-----  
LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE  
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.  
-----

VISAS : VU - La Constitution du 8 Juillet 1979;

VU - La Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47  
de la Constitution;

VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres;

VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;

F. B. VU - Le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des  
Membres du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux  
titulaires de certains postes Administratifs;

VU - Le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du  
Conseil des Ministres;

D.C.F. VU - Le Décret n° 83/771 du 11 Octobre 1983 portant attributions et réorga-  
nisation du Ministère de l'Intérieur;

VU - Le Décret n° 83/777 du 11 Octobre 1983 portant création, attributions  
et organisation des Transmissions;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil des Ministres entendu,

      ) E C R E T E :

ARTICLE 1er : - Le Capitaine Hugues BONDOLO, précédemment Chef de Station des Transmissions du Ministère de l'Intérieur est nommé Directeur des Transmissions près le Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 : - L'intéressé percevra à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 : - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

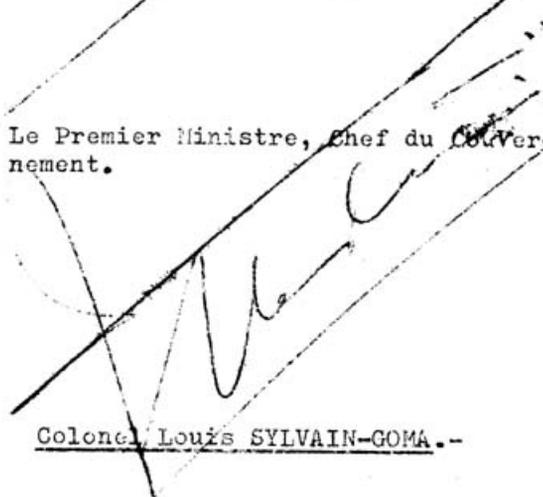
Fait à Brazzaville, le 17 Janvier 1964

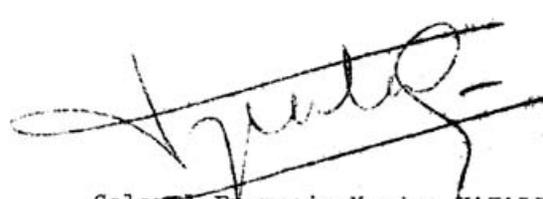
Par le Président du Comité Central du  
Parti Congolais du Travail, Président de  
la République, Chef de l'Etat, Président  
du Conseil des Ministres.

  
Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le Ministre de l'Intérieur.

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

  
Colonel François Xavier KATALI.-

Le Ministre des Finances.

  
LEKOUNDZOU-ITIHI- OSSETOUMBA.-